

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 23 janvier 2025

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 23/01/2025

D/2025-001

Aujourd'hui, Jeudi 23 janvier 2025, à 10 heures 05, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DELNESTE, DEMANGE, JAMET et SCHMITT et Monsieur BELPERRON

A titre de suppléant :

Madame FEYTOUT

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Mesdames FAHMY

A titre de suppléant :

Madame JUSTOME

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2025/001

**ACCORD DE CONSORTIUM
SIVU BORDEAUX – MERIGNAC
Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

À la suite du dépôt de sa candidature le 28 septembre 2023, celle de Bordeaux Métropole et de son consortium a été retenue le 5 avril 2024 par le comité de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs des transitions agricoles et alimentaires » de France 2030, pour son projet « RecolTerra ».

Piloté par Bordeaux Métropole, le projet RecolTerra « Redéfinir collectivement les territoires par une agriculture et une alimentation durables » associe un consortium d'une quarantaine d'acteurs. Celui-ci réunit une diversité d'acteurs représentatifs du système agricole et alimentaire ; acteurs publics, de la recherche, de la distribution et de la transformation alimentaire.

Ce programme est financé par l'État via le programme France 2030 et opéré par la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts), dans une optique d'innovation et de répliquabilité des actions innovantes à travers le montage d'un démonstrateur. Ce programme se déroulera en deux phases, avec la possibilité de mobiliser jusqu'à 10 millions d'euros de financements pour la phase réalisation du Démonstrateur RecolTerra :

1. Une phase de maturation des projets permettant pendant une période de 18 mois maximum de consolider le dossier et de faire mûrir les actions par un soutien à l'ingénierie. La phase de maturation se déroulera entre octobre 2024 et avril 2026.
2. Une phase de réalisation permettant de soutenir les actions dans leur phase d'investissement pendant une période de 5 ans maximum, avec la possibilité de mobiliser jusqu'à 10 millions d'euros de subventions. La présente délibération vise la phase de maturation uniquement.

La phase de maturation s'organise autour de 3 axes :

1. Le développement de fermes agroécologiques
2. La création d'une filière de transformation légumière locale
3. L'émergence d'une logistique alimentaire optimisée, clarifiée et adaptée aux besoins logistiques pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux

En tant qu'acteur clé de la restauration collective, le SIVU joue un rôle stratégique dans la transition vers une alimentation durable. En intégrant des pratiques telles que l'approvisionnement local, l'utilisation de produits biologiques et la réduction du gaspillage alimentaire, il agit comme un levier pour promouvoir des habitudes alimentaires respectueuses de l'environnement et soutenir des modèles agricoles durables.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035



En collaborant avec des agriculteurs locaux, le SIVU favorise les circuits courts, soutient l'économie locale, revitalise les territoires ruraux, préserve les terres agricoles, et contribue au maintien de l'emploi régional. De plus, il participe à l'éducation des citoyens, en particulier des enfants, sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à l'alimentation, tout en encourageant une alimentation équilibrée et éthique.

Ainsi, notre démarche peut inspirer d'autres acteurs à adopter des pratiques similaires, s'inscrivant dans les priorités des politiques publiques nationales et locales, telles que la loi EGalim, les stratégies de transition écologique, et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Enfin, en soutenant une agriculture locale et durable, le SIVU renforce la souveraineté alimentaire des territoires, sécurise les approvisionnements et réduit la dépendance aux chaînes logistiques mondialisées. Ainsi, il joue un rôle central dans la transformation collective des territoires vers des modèles alimentaires plus résilients et durables.

L'accord de Consortium présenté ci-joint est le document qui définit le cadre d'interventions de l'ensemble des membres du Consortium. Il a pour objet d'organiser une gouvernance, avec la mise en place d'une comitologie, la définition des processus de décision et définir le rôle et l'implication de chacun.

Je vous propose donc, en accord avec le cadre défini par le financeur la Banque des territoires, de signer l'Accord de Consortium afin d'acter la participation du SIVU au projet.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » lancé par la Caisse des Dépôts,

Considérant la délibération n°2024-526 du conseil de Bordeaux Métropole autorisant la signature de convention à ce projet,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'Accord de Consortium tel qu'annexé.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tout document à cet effet.

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, le 23/01/2025

La Présidente,



Delphine JAMET



recol' terra

Projet soutenu par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement France 2030

ACCORD DE CONSORTIUM Phase de maturation

Redéfinir et transformer
collectivement les territoires
par **l'agriculture**
et **l'alimentation durables**

Collectivités et territoires girondins

Acteurs de la restauration collective

Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire

Acteurs du développement agricole et foncier

Partenaires institutionnels

Acteurs de la transformation privée

Organismes de recherche et d'appui

Organismes de représentation des filières alimentaires

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20250123-D2025_001-D

Une convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations, et Bordeaux Métropole, Porteur du projet, aura pour objet la description du Projet Recol'Terra, des conditions de versement de la subvention de la phase de maturation pour le financement relatif à l'ingénierie du projet ainsi que les modalités de suivi et d'engagements. Cette convention de financement sous-tend, un accord de consortium entre le porteur de projet, Bordeaux Métropole, et ses 44 partenaires. Le porteur de projet s'engage pour son compte et celui des membres du consortium. Cet accord de consortium entre les différents partenaires a aussi pour objet d'organiser une gouvernance, avec la mise en place d'une comitologie, la définition des processus de décision, répartition de la subvention perçue par le porteur de projet, entre les membres du consortium. La durée d'accord de consortium est prévu d'une durée de la phase de maturation de 18 mois, à partir d'octobre 2024. Il sera revu au moment de la préparation de la phase de réalisation, à partir d'avril 2026.

SOMMAIRE

Préambule – Présentation du projet Recol’Terra	6
L’ambition	6
L’écriture du projet	6
Une vision commune du projet	7
Une ambition partagée vers la phase de réalisation	7
Recol’Terra et les intérêts de la coopération territoriale	8
Une gouvernance collégiale où chacun participe selon ses moyens	8
Bordeaux Métropole porteuse de projet/cheffe de file qui agit au nom de l’ensemble des partenaires du projet	9
Gouvernance de Recol’Terra	10
Présentation des membres du Consortium	10
Les instances de la gouvernance	10
Rôle des différentes instances	10
Gouvernance dans un contexte de coopération territoriale	11
Les autres lieux de rencontres entre membres du Consortium et acteurs du système agricole et alimentaire	11
La prise de décision au sein des instances	12
L’intégration de nouveaux membres ou l’exclusion d’un membre	12

Engagements des partenaires	13
Implication des partenaires par axes	13
Engagements des partenaires sur les actions de la phase de maturation	15
Engagements légaux vis-à-vis des livrables	15
Engagement financier	15
Les actions, sous-actions, livrables et principaux partenaires	16
Les actions financées par France 2030 et bénéficiaires des fonds	18
Rétroplanning	19
Publications et communications	20
Annexe 1 – Rétroplanning phase de maturation	22
Annexe 2 – Mémo Justificatifs de dépenses phase de maturation	24
Annexe 3 – Guide pratique de communication - France 2030	25
Annexe 4 – Charte d’usage - Recol’Terra Typogramme	33



PRÉAMBULE – PRÉSENTATION DU PROJET RECOL'TERRA

L'AMBITION

Le projet « Recol'Terra : Redéfinir et transformer collectivement les territoires par l'agriculture et l'alimentation durables » a pour objectif de structurer des filières alimentaires locales en s'appuyant sur une coopération territoriale et une gouvernance partagée entre les membres du Consortium. Dans le contexte d'un département girondin marqué par un bassin de production hyperspécialisé dans la culture viticole, un bassin de consommation principalement concentré sur la métropole bordelaise et des productions locales néo-aquitaines dirigées vers l'export, le démonstrateur vise à **reterritorialiser la production, la transformation et la consommation agricole et alimentaire**. A travers ce projet, Bordeaux Métropole et les membres du Consortium souhaitent ainsi développer une réponse systémique à ces enjeux. Cela passera par la **relocalisation de la production alimentaire par la voie de l'installation et la pérennisation des fermes agro-écologiques, la création d'une filière de transformation légumière locale**, et par la définition d'une **politique de logistique alimentaire clarifiée et adaptée** aux besoins des acteurs du territoire. Pour atteindre ces objectifs, le démonstrateur développera des **outils combinés de maîtrise foncière, une synergie entre les différents outils de transformation actuels et futurs** et déploiera des **solutions logistiques décarbonées appropriées**. Bordeaux Métropole, en tant que cheffe de file du projet, portera une grande partie des études réalisées sur son territoire durant la phase de maturation. Durant cette phase, les coopérations entre territoires permettront le partage des résultats des différentes études et de déterminer l'échelle d'action la plus pertinente et adaptée pour la phase de réalisation : le périmètre métropolitain ou l'échelle girondine. Néanmoins, la réflexion de la structuration des filières sera faite selon la définition du local des acteurs du Consortium, à savoir la **région Nouvelle-Aquitaine et ses départements limitrophes**.

L'ÉCRITURE DU PROJET

La démarche de concertation autour du projet Recol'Terra et de l'opportunité de candidater à l'AMI Démonstrateur s'est accélérée au printemps 2023 en s'appuyant sur les membres du Conseil Agricole et Alimentaire (instance de gouvernance partagée du Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole) et sur la dynamique de coopération enclenchée par les CONECT (contrats de coopération portés entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins). Des groupes de travail et rencontres bilatérales ont eu lieu rassemblant un large panel d'acteurs : distribution alimentaire et solidaire, restauration collective, transformation privée, collectivités locales, organismes institutionnels et du développement agricole, la recherche... En 2023, cette candidature a donc été portée par 41 structures volontaires partageant ces objectifs communs. Le Consortium ainsi formé se veut représentatif du système agricole et alimentaire local, rassemblant l'ensemble des maillons tant sur le volet technique que politique comprenant les organismes du développement agricole et foncier, de la restauration collective, de la transformation privée, de la distribution alimentaire et solidaire, les collectivités et territoires girondins et les partenaires institutionnels.

Suite à l'annonce du projet reconnu lauréat en avril 2024, Bordeaux Métropole avec l'ensemble de son Consortium a travaillé sur une écriture actualisée des actions et des objectifs du projet à la lumière de l'évolution des enjeux, une consolidation du mode de gouvernance du projet notamment pour définir le rôle et l'implication de chacun acteur ainsi que les livrables et les éléments financiers. Durant cette période, de nouveaux partenaires ont rejoint le Consortium qui regroupe un nombre total de 45 membres.

Ce travail s'est articulé autour de trois temps forts :

- 14 Juin 2024, un séminaire en présence de la Banque des Territoires
- 02 Juillet 2024, un séminaire sur le rôle des partenaires et les livrables finaux du projet (cf. p.13)
- 20 septembre 2024, une réunion pour acter ce présent document

Cet Accord de Consortium porte donc la vision commune des 45 partenaires du Consortium sur Recol'Terra. Il définit le cadre d'exécution des actions pour la phase de maturation ; ainsi que le rôle de chacun des partenaires.

UNE VISION COMMUNE DU PROJET

Le Consortium de Recol'Terra vise avec ce projet à expérimenter et démontrer la capacité des territoires à relocaliser la production alimentaire par l'installation et la pérennisation de fermes agro-écologiques, la structuration d'une filière de transformation de légumes locaux et faciliter l'émergence d'une complémentarité de solutions logistiques pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux sur le territoire girondin.

UNE AMBITION PARTAGÉE VERS LA PHASE DE RÉALISATION

Le Consortium s'engage durant cette phase de maturation d'octobre 2024 à avril 2026, à :

- réaliser les études nécessaires ;
- calibrer le dimensionnement des outils prévus ;
- consolider la gouvernance en vue de la phase de réalisation.

Cela s'articule autour de trois types d'actions concrètes :

- Installer et/ou pérenniser des fermes agroécologiques à vocation alimentaire sur des fonciers à enjeux girondins : enfrichés, viticoles ou inondables.
- Structurer une filière de transformation légumière sur le territoire métropolitain en cohérence et en complémentarité avec les besoins et les filières existantes sur le territoire girondin voire néo-aquitain.
- Mettre en place des solutions logistiques combinées pour favoriser les approvisionnements locaux sur le territoire girondin.

Le projet Recol'Terra a la particularité de toucher un public large à la fois des producteurs mais également les acteurs de la distribution, de la restauration collective et plus largement les consommateurs. En effet, le projet de fermes agroécologiques à visée alimentaire a comme ambition de développer des modèles économiques plus durables pour les exploitations et une meilleure rémunération des agriculteurs, avec la commercialisation de leur production au prix juste. Ce réseau aura pour objectif d'améliorer la qualité de vie au travail des producteurs via la mutualisation des moyens et des coûts et de renforcer l'attractivité du métier d'agriculteurs. Il accompagnera les producteurs dans leur changement vers des pratiques agricoles durables plus respectueuses de la biodiversité et des ressources naturelles.

L'optimisation de la logistique représentera un gain économique et de temps pour les agriculteurs et des fournisseurs et permettra également de répondre aux besoins en approvisionnement local des acteurs de la distribution. Enfin, l'optimisation de la logistique permettra de rendre accessibles des produits locaux et de qualité pour les consommateurs.

Le projet de création d'une filière de transformation bénéficiera aux acteurs de la restauration collective, commerciale, et autres segments de la distribution qui ont de forts besoins en produits transformés. La création d'outils de transformations et solutions logistiques sera créatrice d'emplois en intégrant une dimension sociale par le volet insertion. Des partenariats sont envisagés afin d'inscrire la filière de transformation dans une dynamique de formation à de nouveaux métiers. Elle est intimement liée à la structuration de la filière agricole en veillant à terme à être un acteur du système de développement comme la planification des approvisionnements en produits bruts par les producteurs ou leurs coopératives vers le ou les outils de transformation.

Le projet Recol'Terra aura également des impacts sur les consommateurs en matière de santé humaine à travers son objectif de relocaliser une alimentation saine et de qualité pour tous. L'intégration du secteur solidaire et la restauration collective permettra aux structures de solidarité et de don alimentaire de renforcer leurs approvisionnements en produits locaux pour les populations en situation de précarité. Le projet permettra aussi de répondre aux enjeux de sensibilisation de la population à une alimentation locale, saine, durable pour tous.

RECOL'TERRA ET LES INTÉRÊTS DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Durant la phase de maturation, les coopérations entre territoires permettront le partage de données et une meilleure connaissance des chaque territoire et de ses spécificités (acteurs et leur organisation locale) afin d'alimenter les études prévues. Leurs résultats seront partagés à l'ensemble des territoires partenaires et permettront de déterminer l'échelle d'action la plus pertinente et adaptée pour la phase réalisation en fonction des capacités de mise en œuvre de chacun. Les 3 ambitions opérationnelles se déploieront à 3 échelles d'études et de structuration différentes :

- La pré-sélection des sites à enjeux agronomiques pour les installations et les pérennisations de fermes agroécologiques se structurera **en partant de l'échelle du SCOT de l'aire métropolitaine et en incluant des opportunités qui émergent sur d'autres territoires girondins**. L'élargissement du périmètre au-delà du périmètre du SCOT **s'effectuera en lien étroit avec le Département et son réseau de fermes** Gironde Alimen'terre et par le biais de partage **d'initiatives de territoires déjà lancées**, qui s'inscrivent dans des travaux similaires à Recol'Terra et qui permettront de l'alimenter. Les PAT Girondins et le Département contribueront à la pré-identification de sites/fermes existantes ou nouvelles qui pourraient intégrer le projet Recol'Terra.
- L'étude relative à la **création de solutions logistiques performantes et pérennes** vise à accompagner le développement de circuits courts alimentaires de proximité à l'échelle de **l'aire métropolitaine, girondine voire néo-aquitaine selon les filières**. L'objectif est de trouver des **complémentarités profitables entre le territoire métropolitain**, qui a la capacité à concentrer et massifier les flux, et les **territoires péri-urbains et ruraux** qui hébergent les activités agricoles et qui éprouvent des difficultés à retenir une partie des flux sur leur territoire. Cette étude visera à mettre en place des **services logistiques adaptés aux besoins du premier kilomètre** vers les lieux de regroupement, de transformation ou de consommation en restauration. Les **PETR du Cœur-Entre-deux-Mers et du Grand Libournais** mènent également une étude de flux sur leur territoire, dont les méthodes et les résultats seront mis en parallèle avec ceux de Bordeaux Métropole. Ces études s'appuient sur des travaux menés avec l'association aux Prés des Cuisiniers en préalable de Recol'Terra dont une partie des résultats seront partagés pour permettre la réalisation des actions sur Recol'Terra.

Bordeaux Métropole s'appuiera sur des **initiatives girondines pré existantes** et encouragera des services logistiques complémentaires et de soutien à l'existant sans ambitionner de maîtriser toute la chaîne d'approvisionnement. Cette étude visera à acquérir une compréhension approfondie des pratiques de commercialisation et de distribution des agriculteurs dans les territoires étudiés, ainsi que des méthodes d'achat et d'approvisionnement des acheteurs publics et de la restauration commerciale de Bordeaux Métropole et d'autres territoires intéressés. La participation des PAT girondins permettra donc d'enrichir cette connaissance locale et recenser les besoins, les opportunités, et les leviers d'action. L'analyse des schémas d'organisation et des itinéraires logistiques en fonction des territoires,

des filières, et des débouchés permettra de fournir une synthèse des flux et un maillage en solutions logistiques.

La phase de réalisation consistera à faire connaître et à faciliter l'émergence d'une **combinaison de solutions logistiques urbaines et péri-urbaines et rurales qui bénéficieront aux producteurs des territoires** non métropolitains. Ce processus permettra de faciliter la capacité des territoires girondins à s'intégrer dans un système logistique efficient et à faible empreinte carbone.

- La **structuration de la filière transformation alimentaire et l'implantation d'outils de transformation seront concentrés préférentiellement sur le périmètre de Bordeaux Métropole**. Cependant, la zone de d'approvisionnement sera étendue à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, en s'appuyant sur le bassin de production agricole capable de fournir les volumes nécessaires. La collaboration avec les territoires girondins visera à **maintenir voire renforcer les outils existants tout en apportant des solutions complémentaires**. Ces territoires pourront tirer profit de ces outils pour leur restauration collective lors de la phase de réalisation, si cela s'avère pertinent et avantageux pour eux. Le projet veillera à identifier et structurer avec précision l'offre et les acteurs locaux capables d'approvisionner ces outils de transformation en produits locaux et permettra de soutenir des producteurs structurés ou en devenir en leur permettant d'approvisionner le ou les outils. Le positionnement géographique des futurs outils visera à assurer un équilibre territorial entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne en s'appuyant sur les outils structurants du territoire comme le MIN de Bordeaux-Brienne. Enfin, le projet veillera à rester en cohérence avec les avancées en matière de production et de logistique alimentaire, notamment par la création de zones de massification logistique adjacentes aux outils de transformation. L'objectif sera d'articuler efficacement les solutions logistiques avec le déploiement des outils de transformation, afin de maximiser les bénéfices pour l'ensemble des territoires concernés. Nous pouvons notamment citer les travaux menés par le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui mène également une étude sur les besoins en outils de transformation et sur le potentiel de valorisation d'un tunnel de surgélation existant (Arcachon) sur son territoire, dont les méthodes et les résultats seront mis en parallèle avec ceux de Bordeaux Métropole.

UNE GOUVERNANCE COLLÉGIALE OÙ CHACUN PARTICIPE SELON SES MOYENS

Une gouvernance à plusieurs niveaux a été mise en place pendant cette phase de maturation (cf. p.10) pour permettre à chacun de pleinement s'investir à la hauteur de ses moyens et son ambition. Cette gouvernance est garante d'espaces de dialogues et de réflexions, d'une prise de décision collégiale où chaque acteur à sa place et sa voix. Cet accord définit le rôle et les responsabilités de chacun, par sa signature chaque partenaire s'engage avec Bordeaux Métropole dans la phase de maturation du projet. (cf. p.13)

L'ensemble des résultats sera partagé au cours de la phase de maturation avec les membres du Consortium et permettra pour les territoires d'appliquer directement certaines conclusions sur leur territoire.

Le Consortium partage le souhait d'une diffusion large et transparente des résultats de la phase de maturation pour assurer le caractère démonstrateur du projet et chacun à son niveau participera à l'essaiage des conclusions.

BORDEAUX MÉTROPOLE PORTEUSE DE PROJET/CHEFFE DE FILE QUI AGIT AU NOM DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU PROJET

Cet accord de consortium désigne Bordeaux Métropole comme « cheffe de file » du projet. Elle est ainsi mandatée par l'ensemble du Consortium pour les représenter durant cette phase de maturation. Auprès de la Banque des Territoires, Bordeaux Métropole est la seule signataire de la convention de subvention signée avec l'opérateur. Elle aura la charge du reversement de la subvention aux autres membres du Consortium et en assumera la responsabilité, notamment financière et dans le respect des règles de la commande publique au sein du même consortium. Bordeaux Métropole est ainsi désignée comme la responsable de la mise en place et de la formalisation, de la collaboration entre les membres du consortium, de la répartition de la subvention et de la coordination du projet.

Depuis la nouvelle mandature élue en 2020, Bordeaux Métropole a créé une délégation Stratégie nature, biodiversité et résilience alimentaire portée par le Vice-Président M. Patrick PAPADATO, afin d'enclencher la construction d'une politique agricole et alimentaire avec l'ensemble des acteurs du territoire. La Stratégie de Résilience Alimentaire et Agricole (SRAA) votée à la quasi-unanimité en Conseil Métropolitain de novembre 2022 (une abstention) et labellisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) en 2023, est soutenue par l'ensemble des partis politiques représentés à Bordeaux Métropole.

Les ambitions de ReCol'Terra sont portées par M^{me} Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, en lien avec M. Patrick PAPADATO et M^{me} Céline PAPIN, respectivement Vice-Président en charge de la Stratégie nature, biodiversité et résilience alimentaire et Vice-Présidente en charge des coopérations territoriales avec les EPCI girondins.

GOVERNANCE DE RECOL'TERRA

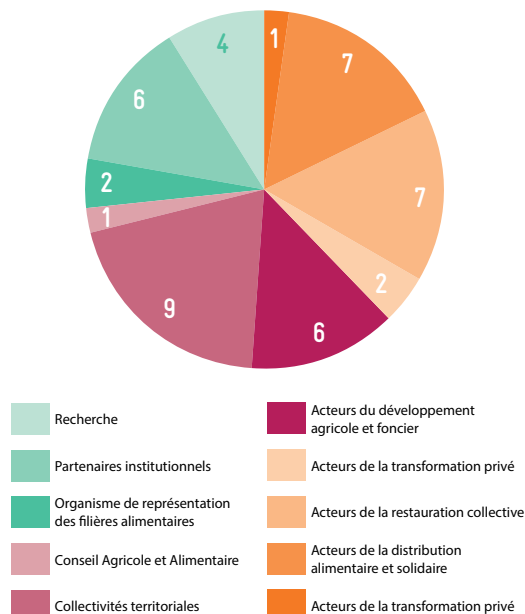
PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSORTIUM

Le Consortium se veut représentatif du système agricole et alimentaire local, comprenant les organismes du développement agricole et foncier, de la restauration collective, de la transformation privée, de la distribution alimentaire et solidaire, les collectivités et territoires girondins et les partenaires institutionnels.

Sur 45 acteurs impliqués dans le Consortium, 15 sont impliqués sur l'ensemble des axes et 11 sur les deux axes alimentaires (transformation-logistique).

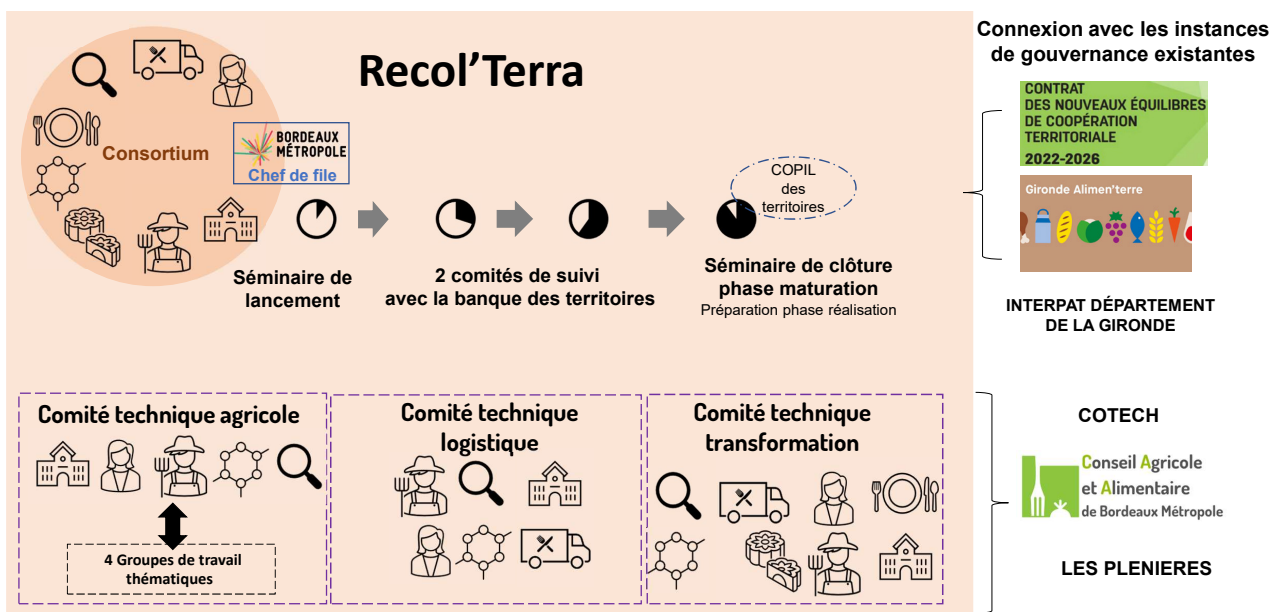
Les membres du Consortium sont pour la plupart membres du Conseil Agricole et Alimentaire du PAT de Bordeaux Métropole.

45 membres du Consortium



LES INSTANCES DE LA GOUVERNANCE

Rôle des différentes instances



L'ensemble des membres du Consortium sera réuni durant la phase de maturation à travers :

Comités de suivi (trois rencontres)

Les deux premiers seront des points d'étape **en présence de la Banque des Territoires**. Au cours des comités de suivi seront présentés les premiers résultats des études. Ce sera l'instance pour orienter les travaux. Une rencontre de clôture présentera les résultats et permettra de valider les orientations stratégiques pour la phase réalisation (validation de la gouvernance et du montage financier final). L'animation et les rendus sont à la charge de Bordeaux Métropole.

Pour la bonne information de tous, les supports des Comités de suivi sont envoyés à l'ensemble des participants à minima une semaine en amont de la réunion.

Comités techniques (trois rencontres pour l'axe agricole et transformation, deux pour l'axe logistique)

Les acteurs impliqués sur l'axe sont invités à participer au comité technique associé. Les comités techniques définissent les cahiers des charges des études, assurent un suivi technique des résultats et préparent les orientations

et les éléments à arbitrer lors des comités de suivi en vue de la phase de réalisation. Ils assurent un appui au montage technico-financier de l'axe.

L'animation et les rendus sont à la charge de Bordeaux Métropole. Afin d'assurer la transversalité entre les axes, il sera proposé sur la base de volontariat lors du premier comité technique de l'axe de désigner un ambassadeur pour son axe parmi les membres présents sur les trois axes. Cet ambassadeur sera chargé aux côtés de Bordeaux Métropole de faire les rendus et d'assurer le passage d'informations entre les axes.

Groupes de Travail (au besoin, et variable selon les axes)

Selon les besoins, les comités de suivi pourront décider de monter des groupes de travail pour avancer plus opérationnellement sur certaines thématiques. Dans le cadre de l'axe agricole, quatre groupes de travail sont déjà prévus. La coordination des groupes de travail sera partagée entre Bordeaux Métropole et des membres désignés. (cf. tableau p.16)

Ces différentes instances sont des espaces pour questionner les hypothèses d'orientations et d'expérimentations.

L'objectif de ces instances est de piloter de façon souple pour atteindre les objectifs, de pouvoir s'adapter pour transformer le territoire, les pratiques, les filières, les modèles, les relations entre les acteurs : ce chemin constitue la démarche d'innovation globale. Un pilotage souple de la démarche d'innovation permettra de tester, et d'affiner au fur et à mesure les hypothèses pour préparer la phase de réalisation.

Gouvernance dans un contexte de coopération territoriale

Le projet Recol'Terra a pour cheffe de file Bordeaux Métropole tout en s'inscrivant par le périmètre de ses actions prévues et les membres du Consortium **dans un cadre départemental**. Afin de permettre une réflexion au-delà des limites administratives, Recol'Terra porte une attention particulière à la place des territoires au sein de la gouvernance. Les territoires ont fait le choix d'avoir une instance spécifique pour faciliter la prise de décision collective : le Comité de pilotage des territoires.

Comité de pilotage des territoires (COFIL des territoires)

Cette instance est co-pilotée par Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde. Les élus et techniciens des collectivités de territoriales sont invités. Cette instance permet d'assurer l'articulation entre le projet Recol'Terra et les actions des territoires dans le cadre de leur projet ou leur démarche alimentaire. Cette instance se réunira à minima une fois avant la clôture de la phase de maturation. Cette instance sera convocable à la demande de plusieurs territoires à l'issue d'un inter PAT ou juste avant un comité de suivi. (cf. paragraphe suivant) ;

elle permet de préparer les actions pressenties en phase de réalisation qui impliquent un portage ou un rôle affirmé des collectivités. Ainsi, le comité de pilotage des territoires prépare les éléments pour arbitrage au comité de suivi et pourra faire remonter des orientations et émettre un avis.

Pour faciliter la rencontre entre collectivités territoriales, le projet Recol'Terra s'appuie sur le réseau des PAT girondins : l'interPAT

Le Département de la Gironde anime le réseau des PAT girondins, appelé InterPAT, un outil d'échange et de partage, dont chaque rencontre aborde un thème d'actualité et accompagne en ingénierie les agriculteurs vers des changements de pratiques. Au sein de ce réseau large, le Département anime un groupe spécifique avec les chargés de mission PAT/DAT de Gironde. Le Département est un acteur incontournable du projet Recol'Terra pour son ingénierie, ses investissements, sa connaissance et son animation du territoire girondin sur l'alimentation et l'agriculture.

Durant la phase de maturation, le Département s'engage à animer 3 interPAT avec la présence des chargés de mission PAT/ DAT de Gironde portant sur des problématiques « Recol'Terra » sur des demi-journées ou journées entières en présentiel qui réunira les chargé.es de mission PAT. Les sujets des interPAT seront déterminés en amont et en collaboration avec Bordeaux Métropole. L'inter PAT Recol'Terra aura plusieurs objectifs :

- Garantir aux territoires girondins un lieu d'expression de leurs besoins et problématiques tout au long de la phase de maturation en lien avec les enjeux Recol'Terra
- Alimenter les travaux de la phase de maturation de Recol'Terra à travers le recueil de témoignages des territoires girondins sur des actions et initiatives locales innovantes
- Traiter des sujets qui dépassent les enjeux Recol'Terra mais qui sont en lien, des sujets d'intérêt PAT et plus larges que Recol'Terra qui peuvent alimenter Recol'Terra

Si les échanges amènent à la nécessité d'une discussion ou d'un arbitrage politique, les membres présents pourront acter la mobilisation du comité de pilotage des territoires.

Les autres lieux de rencontres entre membres du Consortium et acteurs du système agricole et alimentaire

Les plénières du Conseil Agricole et Alimentaire (instance de gouvernance partagée du PAT métropolitain) pourront être mobilisées pour rassembler les acteurs du Consortium tout au long du projet avec les autres membres du réseau et de traiter des thématiques de « Recol'Terra » de manière élargie avec un vaste panel d'acteurs.

Le projet Recol'Terra s'appuie sur les contrats CONECT, signés bilatéralement entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins. Les avancées du projet seront présentées en comité technique et comité de pilotage des contrats **CONECT**.

LA PRISE DE DÉCISION AU SEIN DES INSTANCES

Chaque structure est libre de choisir son représentant au sein des instances, et s'engage à prévenir Bordeaux Métropole en cas de changement de son représentant. Les prises de décision au sein des comités de suivi, techniques et groupes de travail seront prises au consensus.

L'accord de consortium prévoit un vote pour acter les grandes prises de décision :

- En fin de phase de maturation, pour acter la candidature pour le passage en phase de réalisation
- En fin de phase maturation, pour acter la gouvernance, la composition du Consortium, les actions, et les financements pour la phase de réalisation
- En cas d'évolutions majeures des objectifs et actions de Recol'Terra contenus dans cet accord, le vote actera les nouveaux scénarios à présenter à la Banque des Territoires qui validera ou non ces évolutions

Lors du vote, chaque membre du Consortium possède une voix. Il peut également porter la voix d'un seul autre membre. Les décisions sont adoptées à la majorité absolue. Dans le cas où plusieurs scénarios sont présentés, un vote au jugement majoritaire sera proposé. En cas d'absence de décision majoritaire, une nouvelle proposition sera soumise aux membres par vote en distanciel un mois maximum après le comité de suivi.

Les éléments pour arbitrage seront préparés en amont par les comités techniques des trois axes et par le comité de pilotage des territoires qui pourra également faire remonter des orientations, émettre un avis et des éléments à arbitrer.

L'INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES OU L'EXCLUSION D'UN MEMBRE

L'entrée officielle de nouveaux membres au sein du Consortium ne pourra se faire qu'au lancement de la phase de réalisation par vote à l'unanimité des membres du consortium. Cependant, tout au long de la phase de maturation, il sera possible d'associer des acteurs pour compléter les expertises. Ils seront considérés comme « partenaire associé au projet » et pourront être invités occasionnellement aux instances pertinentes. Bordeaux Métropole sera chargée d'inviter ces partenaires, le rôle des partenaires associés sera alors décidé lors des comités de suivi.

Le comité de suivi sera l'instance de décision de l'exclusion d'un membre. Les motifs de l'exclusion seront à préciser (absence complète du membre dans le projet, non-respect des principes du Consortium, positionnement difficile de la structure vis-à-vis du projet au regard du respect du code de la commande publique, etc.) Le vote d'exclusion d'un membre devra se faire à l'unanimité. Certains membres du Consortium pourront être écartés de certaines rencontres/décisions s'ils souhaitent se positionner en tant que futur prestataire d'études afin de respecter le code de la commande publique.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES























IMPLICATION DES PARTENAIRES PAR AXES




















































Liste des 44 partenaires et leur niveau d'implication

Ce tableau présente chacun des 44 partenaires du projet Re-col'Terra.

Chaque partenaire s'est positionné pour définir son rôle au sein du Consortium par axe thématique où il souhaitait s'impliquer.

 Être informé
  Être consulté et donner son avis
  Contribuer et co-construire
  Bénéficiaire subvention France 2030

Type d'acteurs	Nom de la structure	Axe agricole	Axe transformation	Axe logistique
Acteurs du développement agricole et foncier	€ AGAP - ASSOCIATION GIRONDE POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE			
Acteurs de la restauration collective	AGORES			
Partenaires institutionnels	ASSOCIATION CAP SOLIDAIRE - SUD GIRONDE			
Partenaires institutionnels	ATIS			
Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire	BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE			
Acteurs du développement agricole et foncier	BIO NOUVELLE-AQUITAINE			
Recherche	€ BORDEAUX SCIENCES AGRO			
Acteurs du développement agricole et foncier	€ CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE			
Acteurs de la restauration collective	CHU			
Acteurs du développement agricole et foncier	€ CIVAM PPML			
Acteurs de la transformation privé	COLOC DE CHEFS			
Collectivités territoriales	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU			
Conseil Agricole et Alimentaire	CONSEIL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE			
Acteurs de la restauration collective	CROUS BORDEAUX			
Collectivités territoriales	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE			
Acteurs de la restauration collective	ESAT MAGELLAN			
Partenaires institutionnels	€ GIP GRAND PROJET DES VILLES RIVE DROITE			
Acteurs de la transformation privé	GP4G			

Type d'acteurs	Nom de la structure	Axe agricole	Axe transformation	Axe logistique
Collectivités territoriales	HAUTE GIRONDE (CC LATITUDE NORD GIRONDE, GD CUBZAGUAIS, CC ESTUAIRE, CC BLAYE)			
Recherche	INRAE-unité ETTIS			
Organisme de représentation des filières alimentaires	INTERBIO N-A			
Organisme de représentation des filières alimentaires	INTERFEL - ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS			
Recherche	KEDGE/CESIT			
Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire	LA CHARRETTE			
Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire	LOC'HALLE BIO			
Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire	MANGER BIO SUD OUEST			
Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire	MIN BORDEAUX BRIENNE			
Partenaires institutionnels	OFFICE DE TOURISME			
Collectivités territoriales	PAYS BARVAL (COBAN, COBAS ET DU VAL DE L'EYRE)			
Partenaires institutionnels	PAYS ET QUARTIERS DE NOUVELLE AQUITAINE			
Collectivités territoriales	PAYS MEDOC - PNR MEDOC			
Collectivités territoriales	€ PETR CŒUR ENTRE DEUX MERS			
Collectivités territoriales	€ PETR GRAND LIBOURNAIS			
Collectivités territoriales	PETR SUD GIRONDE			
Acteurs de la restauration collective	RESEAU RESTO'CO			
Acteurs du développement agricole et foncier	SAFER			
Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire	SERVI EN LOCAL			
Acteurs de la distribution alimentaire et solidaire	SICA MARAICHERE			
Acteurs de la restauration collective	SIVU BORDEAUX MERIGNAC			
Partenaires institutionnels	€ SYSDAU			
Acteurs du développement agricole et foncier	€ TERRE DE LIENS AQUITAINE			
Recherche	UNIVERSITE BORDEAUX			
Acteurs de la restauration collective	VILLE DE BEGLES (CUISINE CENTRALE)			
Acteurs de la transformation privé	VIVANTS			

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SUR LES ACTIONS DE LA PHASE DE MATURATION

L'ensemble des partenaires présents au Consortium s'engage à participer aux comités de suivi et à remplir les rôles inscrits ci-dessus durant la phase de maturation (résultats d'une co-construction entre les membres du Consortium). Dans le cas où un partenaire souhaiterait faire évoluer son rôle, ce sera vu et validé avec Bordeaux Métropole. En cas où la structure souhaiterait quitter le consortium, sa sortie sera validée officiellement au comité de suivi suivant. Les structures bénéficiaires de subvention seront engagées via une convention de reversement avec Bordeaux Métropole sur l'ensemble de la phase de maturation.

Engagement financier

Le conventionnement spécifique avec neuf partenaires bénéficiaires de subventions France 2030 sera élaboré après la signature de la convention Banque des Territoires/ Bordeaux Métropole pour les actions que les structures ont choisi de porter dans le projet. Ce conventionnement actera le reversement de la subvention perçue par Bordeaux Métropole en tant que porteur de projet au bénéficiaire final de subvention. Cette convention définira les engagements des partenaires et s'appuiera sur les éléments de rédaction de la convention Banque des Territoires/ Bordeaux Métropole. Ces neuf partenaires sont le SYSDAU, Bordeaux Sciences Agro, Terre de Liens, PETR Cœur entre deux mers, PETR Grand Libournais et GPV Rive Droite, Chambre d'Agriculture, CIVAM PPML, AGAP.

Chaque pilote ou structure impliquée nommés ci-dessous seront chargés de rendre compte à Bordeaux Métropole de l'avancée de la réalisation de leurs contributions, et de l'informer de toute connaissance nouvelle issue de leurs contributions, au fur et à mesure de leur réalisation. Il contribuera à la réalisation des livrables, le niveau de contribution sera vu et validé avec Bordeaux Métropole et sera inscrit dans leur convention. Par ailleurs, il est également prévu à la charge des partenaires une obligation de traçabilité des travaux de réalisation de leurs contributions. Dans le cadre de la candidature à la phase de réalisation, le consortium s'engage à fournir un ensemble de livrables à la Banque des Territoires portant sur les résultats de travaux envisagés et réalisés par les différentes parties prenantes du projet.

Engagements légaux vis-à-vis des livrables

Ainsi, les partenaires porteurs d'actions financées et contributeurs aux livrables s'engagent, en toutes circonstances, à accomplir les démarches et formalités nécessaires pour être titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle sur leurs connaissances antérieures et nouvelles. Les partenaires s'engagent à respecter les diverses dispositions d'ordre public du Code de la propriété intellectuelle, notamment celles relatives au droit au nom et au droit à la rémunération des auteurs et inventeurs. Ces obligations étant d'ordre public, les partenaires ne peuvent décider d'y déroger dans le cadre de leur contrat.

LES ACTIONS, SOUS-ACTIONS, LIVRABLES ET PRINCIPAUX PARTENAIRES

Action	Rapide descriptif des objectifs et du contenu de l'action	Pilote et structures impliquées	Livrables	Durée
Axe agricole				
Relocaliser la production alimentaire par l'installation et la pérennisation de fermes agro-écologiques				
Mobiliser les enseignements de l'état de l'art pour stabiliser une démarche innovante, répliquable au-delà du périmètre du SCOT	Réaliser un benchmark de niveau national sur la création de réseau de fermes agricoles, avec optimisation des outils de production et de commercialisation (stage 6 mois)	BSA en lien avec INRAE et Bordeaux Métropole	Rapport d'étude avec tableau de synthèses et préconisations	6 mois
	Conduire une réflexion pour un élargissement du périmètre au-delà du SCOT à travers le partage d'initiatives locales sur des sites hors périmètre du SCOT, déjà lancées sur le territoire, qui sont en lien avec les objectifs de l'axe 1 de Reco' Terra et permettront d'alimenter directement les travaux d'installation/transmission de l'axe 1 (en particulier celles qui travaillent la question de l'optimisation des coûts avec des solutions collectives)	Bordeaux Métropole en lien avec le Département, les PAT girondins et leurs partenaires	Compte rendu de réunion - RETEX	8 mois
Pré-identification des sites d'installation des nouvelles fermes	Etude sur la qualification (qualité agronomique, hydro-géo-morphologique, pédologique), la fonctionnalité et les possibilités d'évolution des sols agricoles à l'échelle du SCOT Pré-identification des sites d'installation des nouvelles fermes à partir de cette analyse des potentialités agronomiques (SCOT) sur des fonciers enrichis, viticoles & inondables Pré-sélection des sites à enjeux agronomiques pour les installations nouvelles de fermes (environ 25/30 sites en pré-sélection).	SYSDAU en lien avec BSA	Rapports d'études et synthèse cartographique Cartographie des sites présélectionnés avec attributs de chaque site : surface, qualité des sols, accès à l'eau, acceptabilité du propriétaire, etc.	6 mois
	Pré-sélection de sites à partir de l'étude SYSDAU sur des fonciers (enrichis, viticoles & inondables) : enquêtes auprès des propriétaires privés pour vérifier leur acceptabilité à un projet de cession (vente ou fermage). Analyse des profils de propriétaires (enquête auprès des propriétaires des sites pré-sélectionnés en lien avec les animateurs PAT)	Bordeaux Métropole en lien avec les PAT Girondins	Résultat des enquêtes	8 mois
Construction de scénarii de maitrise foncière adaptés	Stabiliser les différents dispositifs de financement combinés public-privé territorialisés, épargne citoyenne pour l'achat de fermes, etc Construire les scénarios de maitrise foncière pour les nouvelles installations de fermes : stockage du foncier (dispositif Safer), fermage, acquisition par une collectivité, acquisition par Terre de Liens, etc. Faire un état des lieux des outils existants et envisager la combinaison d'outils fonciers pour réduire les coûts d'installation et faciliter l'installation. Sonder les acteurs & agriculteurs en place pour identifier les outils et les combinaisons les plus pertinents Engager une réflexion collective sur la mise en place d'un modèle d'organisation des différentes parties prenantes au projet et des différentes vocations du site à privilégier (installation en propre, espace test agricole, régie, entreprise d'insertion ou autre)	Terre de Liens En lien avec la Safer, Chambre d'agriculture, Département, Bordeaux métropole (+EPCI selon leur possibilité)	3 à 5 scénarios de maitrise foncières adaptés, des dispositifs de maitrise foncière facilitant l'installation et l'optimisation des coûts de production	8 mois

Action	Rapide descriptif des objectifs et du contenu de l'action	Pilote et structures impliquées	Livrables	Durée
Concevoir des modèles d'installation/ transmission/ intégration des exploitations dans une logique de mutualisation des coûts	Identifier les outils de mutualisation avec des enquêtes complémentaires des structures animatrices et producteurs adaptés aux sites sélectionnés (stage 6 mois)	BSA		6 mois
	<p>Nouvelles fermes à l'installation : engager une réflexion sur le type de productions agro-écologiques adaptées aux sites, avec objectif de mutualisation des outils de production et de commercialisation</p> <p>Fermes en activité / transmission intégrant Récol'Terra : Enquêter les agriculteurs sur leurs souhaits d'intégrer Récol'Terra et leurs outils de production/commercialisation mobilisables pour la mutualisation</p>	Bordeaux Métropole Chambre agriculture, CIVAM PPML, AGAP INRAE-ETTIS	<p>Nouvelles fermes à l'installation : Fiches techniques comprenant des modèles types de systèmes de production agro-écologiques économes en ressources et intégrant la mutualisation des outils de production et de commercialisation</p> <p>Fermes en activités/ transmission : Localisation et caractérisation des fermes existantes désireuses d'intégrer Récol'Terra</p>	
Axe logistique				
Faire émerger une complémentarité de solutions logistiques pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux sur le territoire métropolitain voire girondin				
Etude relative à la création de solution logistiques pour accompagner le développement de circuits courts alimentaires de proximité	L'ambition portée par le consortium de partenaires est de faire émerger des solutions logistiques performantes et pérennes pour accompagner le développement de circuits courts alimentaires de proximité à l'échelle de l'aire métropolitaine, girondine voire néo-aquitaine selon les filières. De plus, il est souhaité de trouver des complémentarités profitables entre le territoire métropolitain et sa capacité à concentrer et massifier les flux d'une part et les territoires péri-urbains et ruraux qui hébergent les activités agricoles mais qui éprouvent des difficultés à retenir une partie des flux sur leur territoire.	Bordeaux Métropole en lien avec BSA et KEDGE Centre de recherche en Supply Chain et les PAT territoires girondins	Schéma global d'organisation logistique et prototypages - Synthèse de l'existant en termes d'organisation des flux et de maillage en solutions logistiques	1 an
Etude des flux alimentaires sur les territoires du Grand Libournais et du Cœur entre Deux Mers	Etude des flux existants - Objectifs : Répondre aux obstacles à la livraison des denrées alimentaires sur des territoires ruraux (juin à sept 2024) - Phase 1 : Définition d'une stratégie de Maillage Intra et Inter territorial (lien avec projet Bordeaux Métropole) de sept 2024 à 2025 - Phase 2 : Réalisations techniques (2026) Ces travaux s'appuieront des travaux déjà menés sur les territoires et co-portés avec Aux Prés des Cuisiniers	PETR Cœur entre Deux Mers et PETR Grand Libournais	Rapport d'étude	1 an
Benchmark et analyse solutions logistiques	Analyse solutions logistiques mises en place ailleurs et étudier la capacité de transposition au territoire de Bordeaux Métropole	Bordeaux Métropole	Synthèse benchmark	
Axe transformation				
Structurer une filière de transformation de légumes locaux sur le territoire métropolitain, voire girondin à destination de la restauration collective et commerciale et des opérateurs économiques du territoire				
Étude technique sur le dimensionnement de l'outil de transformation	Etude de dimensionnement des différents outils à implanter sur le territoire qui permettra d'indiquer le nombre d'outils nécessaires pour la structuration d'une filière sur le territoire, ainsi que les gammes créées et leur complémentarité de gammes selon les outils. Définition de la forme juridique, du type d'outils, de la gouvernance, et de la collaboration avec les outils existants dans une logique de coopération territoriale	Bordeaux Métropole	Rapport d'étude	15 mois

LES ACTIONS FINANCÉES PAR FRANCE 2030 ET BÉNÉFICIAIRES DES FONDS

Intitulé de l'action	Type de dépenses	Porteur de l'action	Budget	Dont Subvention France 2030	
Axe agricole					
Relocaliser la production alimentaire par l'installation et la pérennisation de fermes agro-écologiques					
Réaliser un benchmark de niveau national sur la création de réseau de fermes agricoles, avec optimisation des outils de production et de commercialisation)	Dépenses de personnel	BSA en lien avec INRAE et Bordeaux Métropole	4 200 €	2 100 €	50%
Etude sur la qualification (qualité agronomique, hydro-géo-morphologique, pédologique), la fonctionnalité et les possibilités d'évolution des sols agricoles à l'échelle du SCoT	Dépenses de personnel	SYSDAU en lien avec BSA	100 000 €	50 000 €	50%
Construction de scénarii de maitrise foncière adaptés	Dépenses de personnel	Terre de Lien en lien avec la Safer, Chambre d'agriculture, Département, Bordeaux métropole, EPCI	19 000 €	9 500 €	50%
Identifier les outils de mutualisation avec des enquêtes complémentaires des structures animatrices et producteurs adaptés aux sites sélectionnés	Dépenses de personnel	BSA	6 000 €	3 000 €	50%
Engager une réflexion sur le type de productions agro-écologiques adaptées aux sites, avec objectif de mutualisation des outils de production dont le matériel agricole et de commercialisation sur les nouvelles fermes à installer et enquêter les fermes existantes ou en transmission	Dépenses de personnel	Chambre d' Agriculture en lien avec Bordeaux Métropole	12 000 €	6 000 €	50%
	Dépenses de personnel	Civam en lien avec Bordeaux Métropole	6 000 €	3 000 €	50%
	Dépenses de personnel	AGAP en lien avec Bordeaux Métropole	3 200 €	1 600 €	50%
Axe logistique					
Faire émerger une complémentarité de solutions logistiques pour améliorer l'approvisionnement en produits locaux sur le territoire métropolitain voire girondin					
Etude relative à la création de solution logistiques pour accompagner le développement de circuits courts alimentaires de proximité	Prestation intellectuelles	Bordeaux Métropole en lien avec BSA et KEDGE Centre de recherche et les PAT	127 500 €	27 419 €	22%
Etude des flux alimentaires sur les territoires du Grand Libournais	Prestation intellectuelles	PETR Grand Libournais	3 900 €	1 950 €	50%
Etude des flux alimentaires sur les territoires du Cœur entre Deux Mers	Prestation intellectuelles	PETR Cœur entre Deux Mers	3 900 €	1 950 €	50%
Benchmark et analyse solutions logistiques	Dépenses de personnel	Bordeaux Métropole	5 700 €	2 850 €	50%
Axe transformation					
Structurer une filière de transformation de légumes locaux sur le territoire métropolitain, voir girondin à destination de la restauration collective et commerciale et des opérateurs économiques du territoire					
Etude technique sur le dimensionnement de l'outil de transformation à implanter sur le territoire	Prestation intellectuelles	Bordeaux Métropole	90 000 €	2 000 €	2%
Dépenses transversales					
Prestations intellectuelles - Accord cadre BdT	Banque des Territoires		9 060 €	9 060 €	100%
Dépenses de personnel	Bordeaux Métropole		300 000 €	150 000 €	50%
Dépenses de personnel	PETR Cœur entre deux mers		38 202 €	14 100 €	37%
Dépenses de personnel	GPV Rive droite		15 000 €	7 500 €	50%
Dépenses de personnel	PETR Grand Libournais		15 942 €	7 971 €	50%
Total			759 604 €	300 000 €	39%

RÉTROPLANNING

Le planning détaillé est en annexe 2

		1 ^{er} semestre				2 ^e semestre				3 ^e semestre				
JALONS		Oct. 24				Avr. 24		Sept. 24			Déc. 25			Avr. 26
Agriculture	COTECH													
	Benchmark réseau de fermes		Résultats											
	Identification sites			Résultats										
	Maîtrise foncière		Lancement				Résultats							
	Modèle d'optimisation		Lancement				1 ^{er} Résultats				Résultats			
Transformation	COTECH													
	Etude technico-éco				Attribution						Résultats			
	Gouvernance				Attribution						Résultats			
Logistique	COTECH													
	Etude de flux		Attribution				1 ^{er} Résultats	Résultats						
	Prototype résultats		Attribution							1 ^{er} Résultats	Résultats			
Grands Jalons						COSUI			COSUI		COSUI		Candidature phase réalisation	

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

LA COMMUNICATION CENTRÉE SUR FRANCE 2030

Le **Guide pratique de communication destiné aux bénéficiaires du plan France 2030 de la Banque des Territoires est en annexe 3** et reprend les grands principes à adopter pour une communication centrée sur France 2030 (logos, communiqué de presse, site internet, inauguration, lancement projet). Le projet de communication est à soumettre à la Banque des Territoires pour validation, dans un délai minimal de 10 jours ouvrés avant diffusion.

LA COMMUNICATION SUR LA VIE DU PROJET

Il s'agit de communications portées par les bénéficiaires qui concernent le projet financé dans le quotidien de son activité. Si le porteur de projet souhaite mentionner le soutien apporté par l'État via France 2030, il peut le préciser de la manière suivante ou, a minima, insérer le logo France 2030 :



Le projet / la structure a bénéficié d'un financement de l'État dans le cadre du plan France 2030

Dans ce cas, les documents ne sont pas soumis à la validation de la direction de la communication de la Banque des Territoires (possibilité de transmettre à votre correspondant pour information).



BANQUE des
TERRITOIRES



Communication Recol'Terra

Il convient d'informer l'interlocuteur Bordeaux Métropole de la parution d'une communication. Des kits de communication de la Banque des territoires sont à disposition des membres. Il convient d'utiliser le logo du projet Recol'Terra et de mentionner Bordeaux Métropole comme cheffe de file. La charte d'usage - Recol'Terra typogramme est en annexe 4



ANNEXES

ANNEXE 1

Rétroplanning phase de maturation

ANNEXE 2

Mémo Justificatifs de dépenses phase de maturation

ANNEXE 3

Guide pratique de communication - France 2030

ANNEXE 4

Charte d'usage - Recol'Terra Typogramme

ANNEXE 1

Rétroplanning phase de maturation

	1 ^{er} semestre							2 ^e semestre							3 ^e semestre									
	M-2	M-1	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18				
GRANDS JALONS	avr	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26			
Instances entre collectivités territoriales gironnines			Lancement						1 ^{er} cosui													Dépôt candidature		
Groupe de Travail Evaluation									Présentation des premières réflexions														Validation du processus d'évaluation	
AXE AGRICOLE																								
Cotech agri							Cotech agri																Cotech agri	
Benchmark sur les réseaux de fermes et optimisation des coûts de production, stockage, commercialisation					GT1 - benchmark																			
Pré-identification des sites à partir d'analyses des sols (SYSDAU)			GT2 - Etat avancement																					
Construction de scénarii de maîtrise foncière adaptés				GT3 - Construction de scénarii fonciers																				
Modèles d'exploitations optimisant les coûts de production & commercialisation (installation/transmission)					GT4 - Construction modèles optimisation																			GT4 - Validation des fiches techniques

	1 ^{er} semestre							2 ^e semestre							3 ^e semestre						
	M-2	M-1	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18	
	avt	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26
AXE TRANSFORMATION																					
Cotech	Cotech transfo		Cotech transfo		Cotech transfo					Cotech transfo											
Etude technico économique et de la gouvernance des outils			Validation du cahier des charges		Lancement consultation	Analyse offres et attribution			Présentation prestataire + premières avancées								Restitution				
AXE LOGISTIQUE																					
Cotech	cotech logistique													cotech logistique							cotech logistique
GT interne Bordeaux Métropole	GT interne		GT interne									GT interne						GT interne			
Ateliers territoriaux																					
Etude des flux alimentaires et prototype de solutions	Validation du cahier des charges		Choix du prestataire et démarrage de l'étude											Restitution finale							
Analyse des résultats et réflexion sur le besoin d'études complémentaires sur les solutions proposées/ bouquet de services logistique																					Restitution finale
Etude complémentaire en milieu rural		Lancement second morceau étude																			Restitution finale
Stage benchmark des solutions logistiques																					Restitution finale

ANNEXE 2

Mémo justificatifs de dépenses phase de maturation

MÉMO RELATIF AUX JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES EXIGIBLES À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS LAURÉATS VAGUE 3 DE L'AMI « DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES »

Comme stipulé dans l'annexe financière au cahier des charges et détaillé dans le « supplément » annexe financière du dossier de candidature, les dépenses éligibles de la phase de maturation sont regroupées en différentes catégories.

Ces catégories sont les suivantes :

- Achat de prestations intellectuelles hors accord-cadre
- Achat de prestations intellectuelles dans l'accord-cadre - Frais généraux
- Dépenses de personnel

L'ensemble des dépenses listées en annexe 2 de la Convention de subvention (« maquette budgétaire ») doit pouvoir être justifié auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts sur simple demande. Ce mémo vise à préciser le calendrier de production de ces justificatifs et à expliciter le type de justificatif exigibles.

1. Délais de production des justificatifs de dépenses

Aucune pièce justificative n'est exigée à la signature de la Convention. La Banque des Territoires peut, à sa demande ou à celle des lauréats, revoir certaines pièces pour s'assurer qu'elles correspondent à ce qui sera attendu au moment de la demande de versement final. Au moment de la demande de versement final, à la fin de la phase de maturation, la Banque des Territoires adressera aux lauréats une liste des pièces justificatives à fournir. Cette liste sera basée sur le bilan financier (annexe 3 de la Convention) fourni par le lauréat.

2. Type de justificatifs recevables Seules les dépenses engagées après le 5 avril 2024 sont éligibles.

Les justificatifs, dont une liste non exhaustive est détaillée ci-dessous, varient en fonction du type de dépense engagée :

- Achat de prestations intellectuelles hors accord-cadre : facture acquittée par la structure porteuse de l'action. Le montant de la facture doit être similaire à celui indiqué dans la maquette budgétaire, en annexe 2 de la Convention. Tout changement de montant aura été notifié en amont à la Banque des Territoires (via le rapport d'avancement, à produire par les lauréats semestriellement).
- Achat de prestations intellectuelles dans l'accord-cadre : aucun justificatif de dépense n'est attendu de la part des lauréats, le règlement étant fait directement par la Banque des Territoires.
- Frais généraux : pour les frais de déplacement et d'équipement en lien avec la coordination de projet, des factures acquittées pourront être demandées.
- Dépenses de personnel : attestation de mise à disposition du salarié ou de l'agent qui démontre que le personnel est bien affecté, partiellement ou totalement, à la réalisation du Projet et les fiches de temps associées.

La subvention France 2030 pourra financer au prorata du temps homme passé sur le Projet. A ce titre, une comptabilité analytique de temps certifiée sera demandée afin de confirmer le temps passé sur le projet. Les montants associés aux dépenses de personnel doivent correspondre au salaire chargé du personnel affecté à la réalisation du projet. En cas d'absence de fiche de paie permettant d'établir le montant de ladite dépense de personnel (cas de certaines structures unipersonnelles), le calcul devra se faire sur la base des prélèvements faits sur le compte de la structure, au titre de la rémunération du personnel susmentionné. Il sera demandé, au moment du solde de la phase de maturation, un document certifié comptablement retraçant les prélèvements permettant de vérifier le calcul réalisé. Ces pièces justificatives seront à transmettre par mail à la Chargée de Projet en charge du suivi du projet lauréat. Le cas échéant, des pièces complémentaires pourront être demandées aux porteurs de projet.

ANNEXE 3

Guide pratique de communication - France 2030



Sommaire

Bénéficiaire d'un financement de l'État dans le cadre du plan France 2030, vous trouverez dans ce document les règles d'identité visuelle.

Ce guide devra obligatoirement être respecté pendant la durée de la convention signée.

La communication centrée sur France 2030p. 3

Le logo France 2030

Les logos de la République française et de la Banque des Territoires

Les applications concrètes :

- réseaux sociaux
- communications sur le projet dans sa globalité et opérations fondatrices
- éditions, sites internet, newsletters, vidéos, etc.
- kakémonos
- communiqués de presse

La communication sur la vie du projet.....p. 7

Boîte à outilsp. 7

La communication centrée sur France 2030

Voici les grands principes à adopter pour une **communication centrée sur France 2030**.

Votre projet de communication est à soumettre à votre interlocuteur Banque des Territoires pour validation, dans un délai minimal de 10 jours ouvrés avant diffusion.

Le logo France 2030

Il ne doit jamais être positionné au même niveau que le logo d'opérateurs ou d'entités autres.

Il doit être de préférence positionné dans la partie supérieure du document, seul et au-dessus des logos d'opérateurs (hors cas particuliers).

Le logo rouge et bleu est à utiliser prioritairement.

Il existe une déclinaison en blanc sur fond bleu pouvant servir si besoin.



Logotype en couleurs
pour les fonds clairs



Logotype en blanc
pour les fonds sombres

Les logos de la République française et de la Banque des Territoires

L'endossement se fait en bas du(des) document(s).

Dans le cas d'une frise de logotypes, le logo de la République française est à utiliser et doit être positionné, avec celui de la Banque des Territoires, à la toute fin de la frise.

La largeur minimale du logo de la République française est de 20 mm.

La hauteur minimale du logo de la Banque des Territoires est de 14 mm.



Les applications concrètes

Réseaux sociaux

Il convient de mentionner systématiquement :

- le #France2030
- le ou les ministres, qui sont en lien avec la thématique du post, et leurs ministères
- d'autres personnalités qualifiées en lien avec la thématique du post
- le Secrétariat général pour l'investissement
- secrétaire général pour l'investissement
- vous pouvez aussi mentionner l'opérateur Banque des Territoires pour le compte de l'État, qui a été en charge de la contractualisation.

Communications sur le projet dans sa globalité et opérations fondatrices

(contractualisation, signature de convention, lancement de projet, inauguration, etc.)

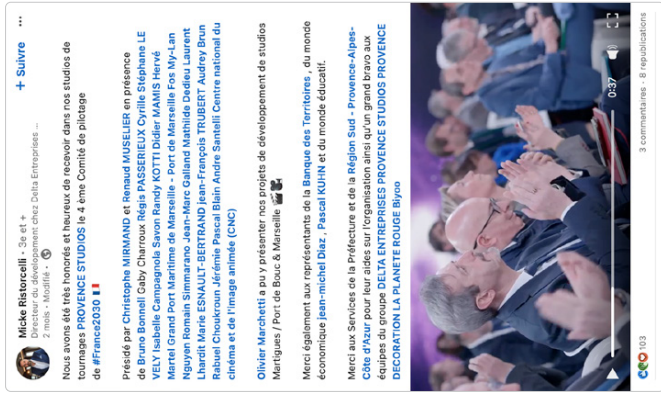
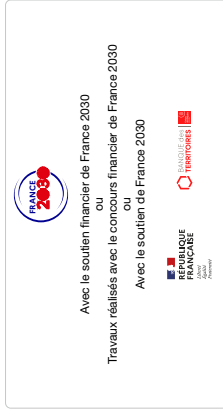
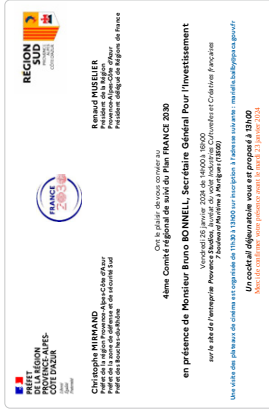
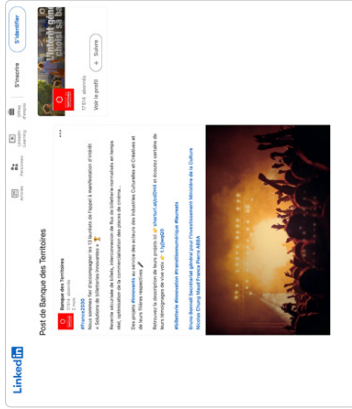
Positionnement des logos sur les cartons d'invitation :

- en présence du préfet, sans autre présence d'un membre du gouvernement : mettre le logo de la préfecture
- en présence d'un seul membre du gouvernement : mettre le logo du gouvernement
- en cas de présence de plusieurs ministres et/ou du SGP : mettre le logo du gouvernement
- sans présence d'un membre du gouvernement et sans présence du préfet : le label France 2030 représente seul le financement de l'État.

Éditions, sites internet, newsletters, vidéos, etc.

Insérer le label France 2030 et le bloc marque "République française - Banque des Territoires" dans la page générique "Partenaires" dans un cadre dédié.

- 4 - Banque des Territoires - Guide pratique de communication destiné aux bénéficiaires du plan France 2030



Les applications concrètes

Kakémonos

Kakémono soutenant un projet (Acorda)

La référence au financement de France 2030 doit être explicitement mentionnée : "Projet soutenu par l'État dans le cadre du plan d'investissement France 2030".

ACORDA
Ensemble vers le sup
Pour une ambition commune vers une orientation co-construite à dimension académique

- Favoriser l'orientation de tous les élèves vers les études supérieures
- Fédérer l'éco-système territorial des acteurs de l'orientation
- Développer des actions d'orientation et d'accompagnement

Projet soutenu par l'État dans le cadre du plan d'investissement FRANCE 2030
Renouvez l'ensemble des partenaires du projet Acorda sur : <https://www.univ-toulouse.fr/acorda>

FRANCE 2030
BANQUE des TERRITOIRES
Développer les territoires de demain

banquedesterritoires.fr
@banquedes Territoires

kakémono partenarial (Banque des Territoires)
Le plan France 2030 représente seul le financement de l'Etat".

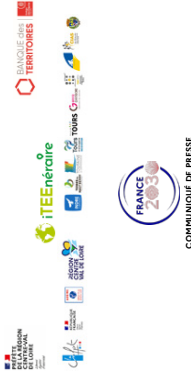
Les applications concrètes

Communiqués de presse / Dossiers de presse

Les logos des co-financeurs se positionnent au même niveau que celui de la Banque des Territoires, dans la partie supérieure ou inférieure du document.

Le logo France 2030 doit se positionner au-dessus du titre du communiqué de presse.

Les "à propos" ci-contre devront être intégrés.



14/11/2023

FRANCE 2030 : SIGNATURE DE L'ACCORD DE CONSORTIUM ET INSTALLATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET "ITENEWAIRE", LAUREAT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET COMPÉTENCES ET PIERS D'AVENIR.

Dans le cadre de France 2030, en appui à l'investissement et à la coopération par l'Agence nationale de la transition écologique (ANCT) (2021/2025) qui indique la nécessité d'agir « vite et fort » pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, protéger les écosystèmes, adapter nos territoires aux impacts actuels et futurs du changement climatique.

L'opération de co-édition de la formation de nos acteurs publics et privés, ont été identifiés comme l'une des conditions sine qua non de la réussite des transitions des territoires. La formation des agents des collectivités territoriales est un enjeu majeur de la France 2030. Cette formation doit être adaptée et innovante, elle doit être ouverte à tous les acteurs, en particulier, identifiée comme l'un des leviers d'action à mobiliser en faveur de la France 2030. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie de formation qui vise à identifier la formation des acteurs territoriaux comme un axe stratégique fondamental qui permettra d'accompagner les changements radicaux de la société.

Pour ce projet, le CNPVT / ADEME et le Conseil Régional Centre-Val de Loire se mobilisent dans le cadre du projet "ITENEWAIRE" au profit de 10 collectivités de notre région, pour concevoir, tester et valider une nouvelle approche de formation en vue d'impulser la transition écologique dans le cadre de la France 2030.

Au-delà de la phase d'expérimentation régionale qui bénéficiera à 100 000 agents territoriaux jusqu'à fin 2026, le dispositif de formation conçu dans le cadre d'ITENEWAIRE a vocation de se généraliser à l'ensemble des départements et territoires de France. Ce projet de formation est financé par le Ministère de la Transition Écologique et le Conseil Régional Centre-Val de Loire.

1

À PROPOS

Le plan d'investissement France 2030

Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Est inédit par son ampleur : 54 M€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de

ses dépenses à la décarbonation de l'économie et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Banque des Territoires

La Banque des Territoires est un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers.

Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires.

En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser

son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et Ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



La communication sur la vie du projet

Il s'agit de communications portées par les bénéficiaires qui concernent le projet financé dans le quotidien de son activité.

Exemples de communications concernées : plaquette de présentation des formations d'un CFA financé en partie par France 2030, communication d'un bénéficiaire de France 2030 sur la programmation prévue de sa structure, etc.

Il est préconisé de se référer aux usages précédents pour exemples de bonnes pratiques.

Si le porteur de projet souhaite mentionner le soutien apporté par l'État via France 2030, il peut le préciser de la manière suivante ou, a minima, insérer le logo France 2030 :



Le projet / la structure a bénéficié d'un financement de l'État dans le cadre du plan France 2030

Dans ce cas, les documents ne sont pas soumis à la validation de la direction de la communication de la Banque des Territoires (possibilité de transmettre à votre correspondant pour information).

Boîte à outils

- 7 - Banque des Territoires - Guide pratique de communication destiné aux bénéficiaires du plan France 2030



La frise située en bas des documents est dédiée à la présentation des partenaires ou financeurs



Direction de la communication, du mécénat et des partenariats du groupe Caisse des Dépôts - 23 135 BDT - Juin 2024

banquedesterritoires.fr



ANNEXE 4

Charte d'usage - Recol'Terra Typogramme

RECOL'TERRA TYPOGRAMME CHARTE D'USAGE

RECOL'TERRA TYPOGRAMME

VERSION SEULE

recol'
terra

Version couleur
à privilégier



30 | 100 | 50 | 0



0 | 65 | 100 | 0



65 | 0 | 50 | 0

recol'
terra

Version niveaux de gris
si contraintes techniques



Noir 100



Noir 50



Noir 70

RECOL'TERRA TYPOGRAMME

VERSION ASSOCIÉE, 1 PARTENAIRE



Associé au logo BM, le typogramme est **toujours placé à gauche**



Associé à un autre logo, le typogramme est **toujours placé à droite**

RECOL'TERRA TYPOGRAMME

ZONES DE SÉCURITÉ



La largeur de la lettre "e" sert de **repère minimal** pour le placement d'éléments juxtaposés.

RECOL'TERRA TYPOGRAMME

VERSION CARTOUCHE



Un **cartouche blanc** (module "haricot" charte BM) permet l'utilisation du typogramme sur des fonds colorés ou photographiques.

5

RECOL'TERRA TYPOGRAMME

VERSION ASSOCIÉE, PLUSIEURS PARTENAIRES

Niveau 2

Ligne 1 France 2030
 Ligne 2 Banque des territoires »
 Bordeaux Métropole »



Niveau 1

Recol'terra



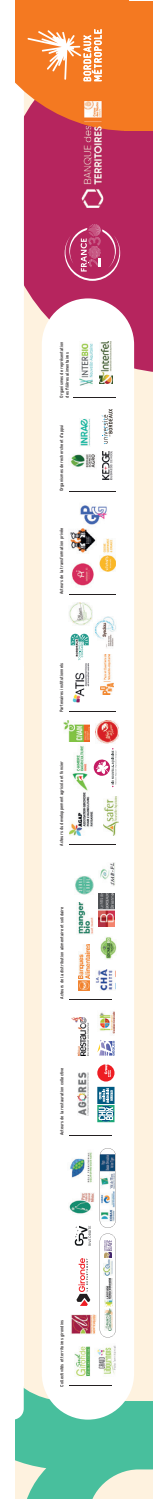
Niveau 3

Autres partenaires
 (voir page suivante)





Le logo Recol'terra et les logos principaux sont toujours placés hors du bandeau « logos » (cf. exemple page précédente)



REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2533 06187-20250123-D2025_001-D



Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr